

L'HÉBERGEMENT À SOLIDARITÉ FEMMES

L'hébergement est sans doute la prestation la plus connue de Solidarité FEMMES. C'est aussi la plus ancienne et celle qui a permis d'élaborer une pratique appropriée, en prise directe sur l'expérience, pour donner naissance à un lieu spécifiquement destiné aux femmes victimes de violence conjugale et à leurs enfants. La capacité d'accueil du foyer est de 6 femmes et leurs enfants et le temps de séjour maximum de 6 mois. Il reçoit chaque année une quarantaine de femmes et autant d'enfants.

Que recouvre exactement ce mot hébergement, quelles formes d'aide sont-elles offertes aux usagères accueillies dans notre foyer ainsi qu'à leurs enfants et comment la vie s'organise-t-elle dans cette demeure ? C'est l'objet de ce cahier spécial.

SIGNE PARTICULIER : VIOLENCE CONJUGALE.

Mais qu'entend-on par violence conjugale ? Nous empruntons l'essentiel de notre définition à Perrone et Nannini¹ en la caractérisant comme "un ensemble d'actes de paroles et/ou de comportements qui portent atteinte, de façon ponctuelle ou chronique à l'intégrité physique, psychique et/ou sexuelle de l'autre, accompagné d'une intention de pouvoir et de domination chez la personne qui agresse et d'un sentiment de contrainte et de danger chez la personne agressée". Il n'est pas question ici de violence subjective mais d'agressions de diverse nature

¹ R. Perrone et M. Nannini, Violence et abus sexuels dans la famille, ESF éd. Paris 1995. Cette définition a également été retenue par le groupe de travail et de concertation pour "la prévention et la maîtrise de la violence conjugale" représentatif de l'ensemble des services genevois concernés.

qui entraînent des blessures physiques ou psychiques. Les femmes hébergées à Solidarité FEMMES sont toutes victimes de violences importantes de la part de leur compagnon. Elles y viennent le plus fréquemment avec leurs enfants mineurs lorsqu'elles en ont.

La violence conjugale est le point commun qui les réunit. Pour toutes, l'adéquation du lieu à leur situation de danger, de rupture et d'exil du domicile est vitale. Aussi notre foyer propose-t-il une aide orientée vers cette problématique dans sa globalité. Il est conçu comme un lieu de transition et de reconstruction.

L'originalité de l'hébergement à Solidarité FEMMES repose principalement sur deux objectifs complémentaires de sécurité et d'autonomie, directement liés aux atteintes subies par les femmes victimes de violence conjugale.

Un lieu de sécurité

Disposer d'un endroit protégé permet de dépasser le premier moment de crise ou de choc. La femme est écoutée et reconnue par d'autres femmes, elle peut mettre des mots sur sa souffrance, commencer à récupérer et à reprendre pied. L'exclusive féminine de l'équipe des intervenantes favorise la confiance et renforce la notion de solidarité. Elle met en évidence que ce lieu n'est pas représentatif de la société, qu'il a une vocation de protection. Du côté des hommes violents, il semble aussi que cela désamorçe partiellement la colère et la jalousie suscitées par le départ de leur compagne. Concrètement, cet objectif de refuge est réalisé par des mesures de sécurité matérielle renforcée et il passe surtout, de la part des résidentes, par l'utilisation opportune des moyens à disposition et le respect de règles d'autoprotection.

L'adresse du foyer est strictement confidentielle, cela im-

plique qu'on ne peut y recevoir aucune visite, qu'elle soit familiale, amicale ou professionnelle.

La sécurité concerne également les enfants : jusqu'à 15 ans, ils ne sont pas autorisés à rester au foyer sans adultes, ils ne répondent ni à la porte ni au téléphone.

Renforcer l'autonomie

L'hébergement a pour fonction de réactiver les ressources propres et de développer la confiance en soi. Dans un contexte de solidarité, la femme peut expérimenter d'autres formes de relations que le rapport de force.

Une des originalités de ce foyer est que la vie est organisée de manière autogérée. Les tâches propres à l'entretien des lieux sont partagées. L'équipe de Solidarité FEMMES est présente quotidiennement, mais pas de façon continue.

Par ailleurs, chaque résidente poursuit ses activités et



son mode de vie (professionnel, familial, sorties, etc.). Elle assume, par exemple, les achats et la préparation des repas pour elle et sa famille, maintenant ainsi les rythmes et habitudes alimentaires. Elle reste en charge de toutes ses responsabilités, à plus forte raison lorsqu'elle est mère de famille et que, durant le séjour au foyer, elle constitue la seule présence parentale continue auprès de l'enfant. Ce mode de fonctionnement la conforte dans ses rôles familiaux et sociaux.

UN SURSAUT DE VIE

C'est au moment où la gravité des actes de violence lui devient intolérable qu'une femme décide de partir. Quel que soit l'événement déclencheur (recrudescence de la violence, menaces de mort, apparition d'une arme, menaces sur les enfants, mise à la porte du foyer conjugal...), elle est alors obligée de quitter la maison. La fuite est la seule réponse momentanée qui s'impose dans cette situation d'urgence et de danger. C'est donc très souvent en état de choc qu'elle arrive à Solidarité FEMMES.

Et même lorsque le départ est une décision mûrement réfléchie, qu'il a pu être conçu puis préparé tout au long d'entretiens suivis, il s'effectue généralement dans la soudaineté et face au même regain de tension.

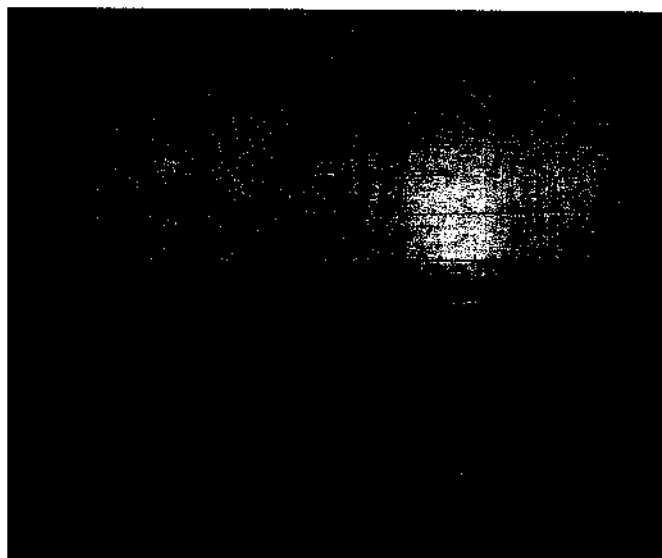
Jusque là, le groupe familial avait trouvé ses propres accommodements pour tenir le coup. Brusquement, ce n'est plus possible et, comme une digue cède sous la poussée des eaux, il éclate sous l'effet de la violence. L'ensemble de la famille traverse une période durant laquelle il va falloir assumer de nombreux changements.

La demande d'hébergement

Que la demande émane de la femme elle-même, de son entourage ou de professionnels, elle présente presque toujours un caractère d'urgence. Il est toutefois important d'évaluer la situation, ne serait-ce que par un entretien préliminaire avec la femme, afin de replacer la demande urgente dans son contexte de crise. En effet, l'urgence n'est que la partie émergée de l'iceberg formé par une situation complexe et souvent ancienne.

A ce stade, il est très important que la femme soit reconnue comme victime au sens de la LAVI (Loi sur l'aide aux victimes d'infractions). C'est le premier pas vers une reconnaissance sociale qui la légitime dans sa parole et dans sa démarche.

Cela signifie aussi la prise en charge financière d'une semaine d'hébergement pour elle et ses enfants.

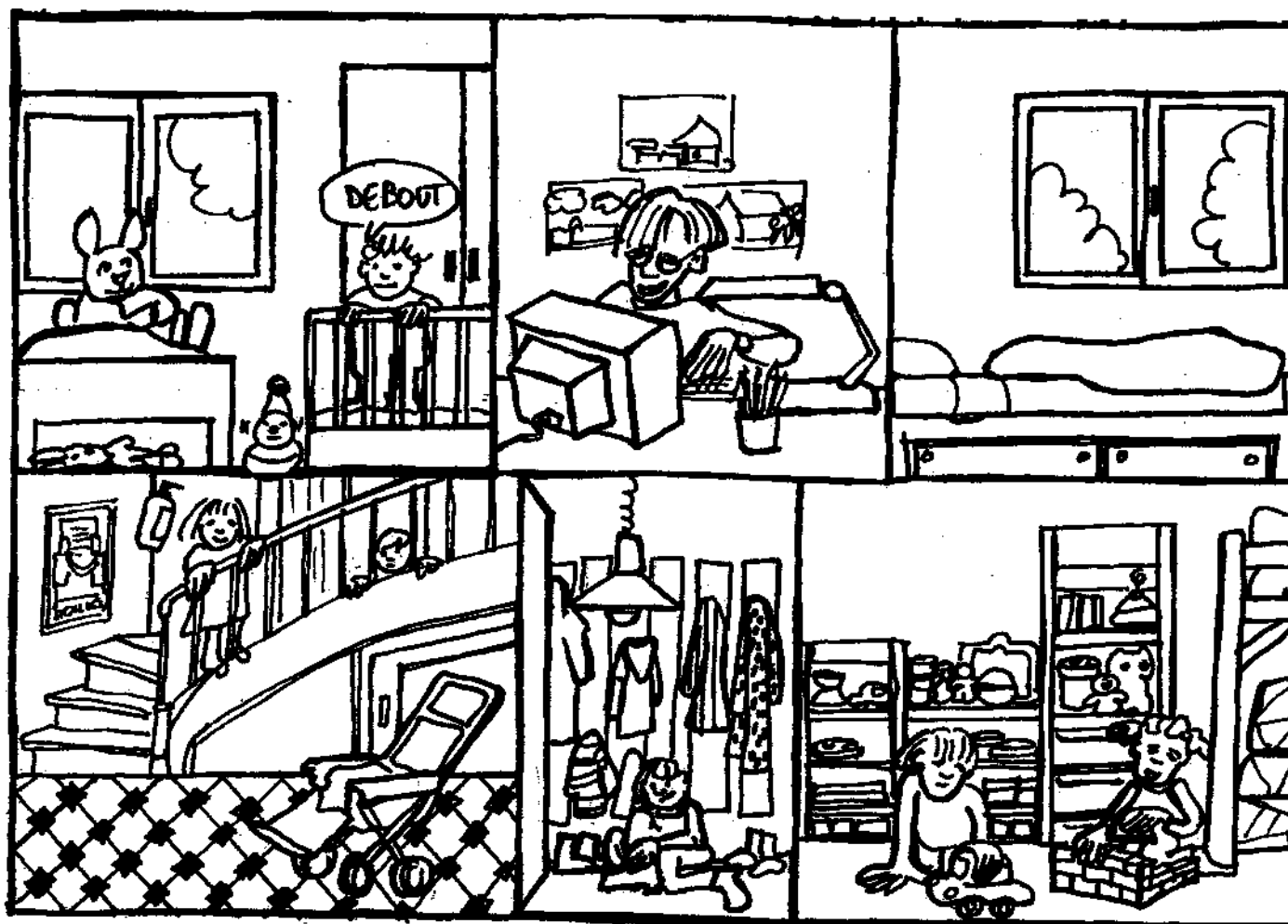


UN LIEU DE TRANSITION

Au-delà du refuge, l'hébergement offre un lieu propice à la transition. Des choix vont pouvoir s'opérer puis se concrétiser, dans un processus auquel répondent les phases successives du séjour. Quelle qu'en soit la durée et l'issue, la raison du départ et sa destination, on veille à ce qu'il reste une expérience positive. La femme qui a réussi à faire ce pas décisif doit être valorisée dans sa démarche et en garder le bénéfice, même si elle rentre chez elle.

Une première semaine d'hébergement est habituellement proposée durant l'entretien préliminaire. Ce premier "contrat" permet d'ouvrir une parenthèse dans le quotidien, de prendre un peu de distance et d'entrevoir une issue à l'emprise qui règne dans la relation de couple. C'est aussi l'occasion de prendre une conscience plus claire du poids de cette violence. A la fin de cette première semaine, la femme va faire le point avec sa référente et décider de la suite.

L'accueil et l'intégration aux différents groupes et activités du foyer se font progressivement. Le suivi psychosocial porte entre autres sur la nécessité de se protéger et les moyens de le faire. En identifiant les dangers, on cerne les difficultés à y répondre, par exemple quand, où et à qui demander de l'aide, comment mettre des limites, oser faire des choix sans se sentir coupable ou responsable de tout.



Préciser puis concrétiser les orientations et les choix, tel est l'objectif poursuivi au long des mois suivants. Cela entraîne généralement une suite impressionnante de démarches à effectuer, successivement ou simultanément, pour régler tous les aspects de cette vie bouleversée. Si l'espoir d'une vie plus digne et plus heureuse l'emporte sur les doutes et les découragements, il ne permet pas de faire l'économie d'une nécessaire réflexion sur la relation de couple, les mécanismes de la violence et les priorités de la vie. Une somme de constats difficiles et douloureux à dresser, d'hésitations à résoudre, un deuil à accomplir.

La préparation du départ, avec la consolidation des acquis, occupent les deux derniers mois. Outre les dispositions matérielles, cela signifie la mise en place d'un réseau social particulièrement mis à mal par les effets destructeurs de la violence conjugale. Il s'agira de reconstituer un environnement institutionnel (professionnel, administratif, associatif) et relationnel (famille, amis, voisins) qui prendra le relais.

LA DOUBLE RÉALITÉ DE LA VIOLENCE CONJUGALE

La violence conjugale est un phénomène à la fois social et individuel. S'inscrivant dans l'ensemble des rapports d'inégalité entre hommes et femmes, elle est d'ordre structurel. Par ailleurs, l'histoire particulière et la personnalité des partenaires jouent un rôle important. Les deux aspects coexistent et interagissent. C'est à partir de cette double réalité que Solidarité FEMMES a développé, dans le cadre de sa prestation d'hébergement, une intervention individuelle et collective auprès des femmes victimes de violence conjugale. Les enfants bénéficient également d'une prise en charge familiale d'une part et en groupe d'enfants d'autre part. Toutes les prestations de soutien sont hebdomadaires et régulières.

Chaque femme hébergée bénéficie d'un accompagnement psychosocial personnalisé

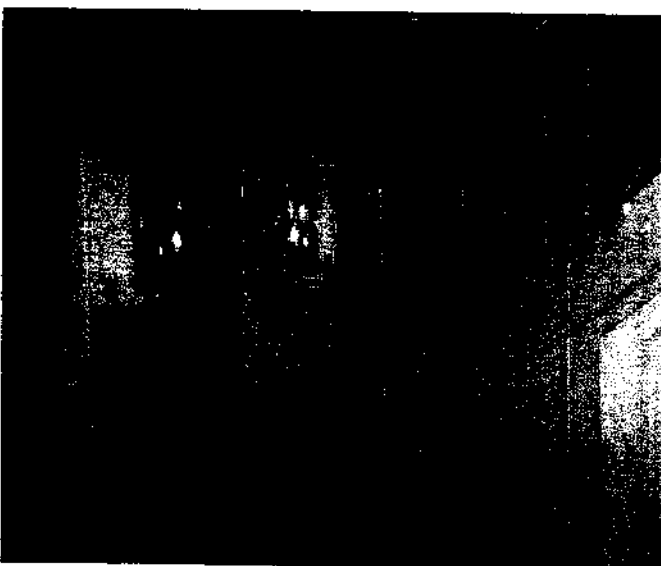
Les entretiens avec sa personne de référence ont pour but de l'aider à comprendre et analyser sa situation, puis à définir ses objectifs et ses priorités et enfin de l'accompagner dans ses choix pour le futur, quels qu'ils soient. La référente appuie par ailleurs les différentes démarches qui s'avèrent nécessaires (conseil juridique, certificats médicaux, dépôt de plainte, récupération des effets personnels, aide financière, garde des enfants, comparution au tribunal, organisation du droit de visite du père, recherche d'emploi et de logement, etc.).

Cette relation de confiance en duo devient un espace de reconstruction personnelle, de réappropriation de ses propres sentiments et de soi-même en tant que sujet. Les objectifs évoluent au fur et à mesure, ils sont définis en commun, en fonction des besoins et des demandes de l'usagère. Si elle est mère, son rôle en tant que telle et l'intérêt des enfants sont également abordés.

Le groupe familial

Il fait l'objet d'un soutien particulier lorsqu'une femme est hébergée avec un ou plusieurs enfants. Ce sont les intervenantes spécialisées dans l'accompagnement des enfants (voir plus loin) qui assument cette mission. Il s'agit de rendre à chacune et chacun son rôle respectif d'adulte et d'enfant et de favoriser la parole entre eux.

Dans ces échanges, facilités par la présence d'un tiers, mère et enfants trouvent la possibilité d'aborder tous les sujets, agréables ou désagréables, voire douloureux, y compris ceux qui pouvaient jusque-là être tabous. Afin d'assurer une prise en compte globale de la famille et une cohésion d'ensemble, la référente de la femme se joint parfois à ces entretiens. Les intervenantes peuvent



en outre être amenées à prendre contact avec l'école, la crèche et les divers partenaires sociaux qui entourent l'enfant pour attirer leur attention sur les difficultés particulières qu'il traverse.

Solidarité FEMMES accorde une grande importance à la dynamique communautaire.

Son intervention s'appuie largement sur la vie en commun qui fournit de multiples occasions de reconnaître chez les autres ses difficultés propres et, parallèlement, de s'individualiser, de repérer ce qui est singulier à son histoire. Le partage d'expériences et la mise en perspective des particularités suscitent l'échange, la prise de position, la mise en commun de compétences et le sentiment d'appartenance à un groupe. Les différences dans les conceptions éducatives, par exemple, peuvent devenir sources de confrontation mais aussi d'apprentissage et de compréhension. Même les habitudes culinaires ou les rythmes familiaux sont prétextes à discussion et à rencontre.

Certaines pièces sont partagées (sanitaires, cuisine, salle à manger, salon, salle de jeux pour les enfants) tandis que chaque femme dispose d'une chambre pour elle et, le cas échéant, ses enfants ; c'est leur espace privé.

En règle générale, une ou plusieurs intervenantes sont présentes au foyer dans les moments forts de la vie commune : repas du soir et soirées. Ces moments de disponibilité informelle sont précieux pour lier des relations de confiance et partager repas, rires et pleurs, fêter un anniversaire autour d'un verre ou reconforter celle qui a eu une journée particulièrement difficile. Chaque intervenante entretient ainsi le contact avec toutes les personnes qui vivent dans la maison. Elle est aussi garante du bon déroulement de l'ensemble de la vie du foyer.

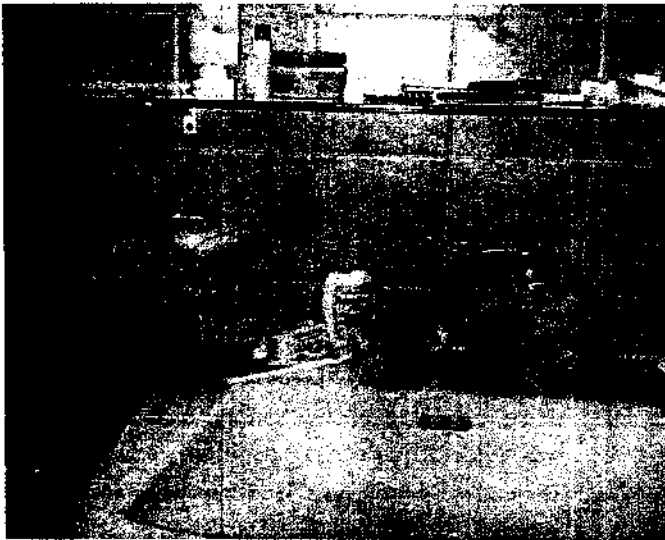
Si le dénominateur commun des résidentes est la fuite d'une situation insupportable, il n'en reste pas moins qu'aucune n'a choisi ou imaginé de vivre sur un mode communautaire. Ce pari de Solidarité FEMMES revêt toute sa validité lorsqu'on ajoute que la violence conjugale isole, recroqueville, impose silence.

Formellement, cette dynamique est mise en œuvre à travers plusieurs activités de groupe.

Du côté des femmes

Le groupe gestion de la vie communautaire

Cette réunion sert à organiser pratiquement le quotidien, répartir les tâches et mettre en commun l'information. C'est aussi un moment d'échange et d'écoute, notamment sur les problèmes de communication ou de tolérance qui peuvent se présenter.



Pour les intervenantes, c'est l'occasion de redéfinir le cadre, de rappeler les règles de vie et d'aborder les préoccupations que leur inspire l'observation de la vie dans le foyer, de la place qu'y prend chaque femme et chaque enfant.

Le groupe de soutien et de partage

Il réunit l'ensemble des résidentes, sans leurs enfants qui, pendant ce temps, sont confiés à une autre intervenante s'ils ne dorment pas encore. Par l'expression des sentiments et des croyances de chacune, la confrontation à d'autres vécus, cette activité permet de sortir du silence et de prendre conscience des mécanismes de la violence. Ce travail met en évidence les ressources individuelles, comme les doutes, et ouvre l'éventail des alternatives à la violence. C'est un lieu d'affirmation de soi.

L'atelier emploi-logement

Dans le même esprit d'entraide et de solidarité, un atelier "recherche d'emploi et de logement" rassemble celles qui en ont l'utilité. Il a lieu durant les activités récréatives des enfants à l'extérieur du foyer, c'est-à-dire dans un calme assuré.

C'est aussi un lieu d'apprentissage des impératifs administratifs et du droit à "prendre sa place" au sein de la société qui reste une difficulté caractéristique de beaucoup de femmes victimes de violence conjugale.

Du côté des enfants

Les mercredis après-midi récréatifs

L'idée première est de proposer aux enfants des activités à l'extérieur du foyer pendant leur jour de repos. Le but est de leur faire explorer, retrouver et partager les plaisirs du jeu et de la découverte propres à leur âge.

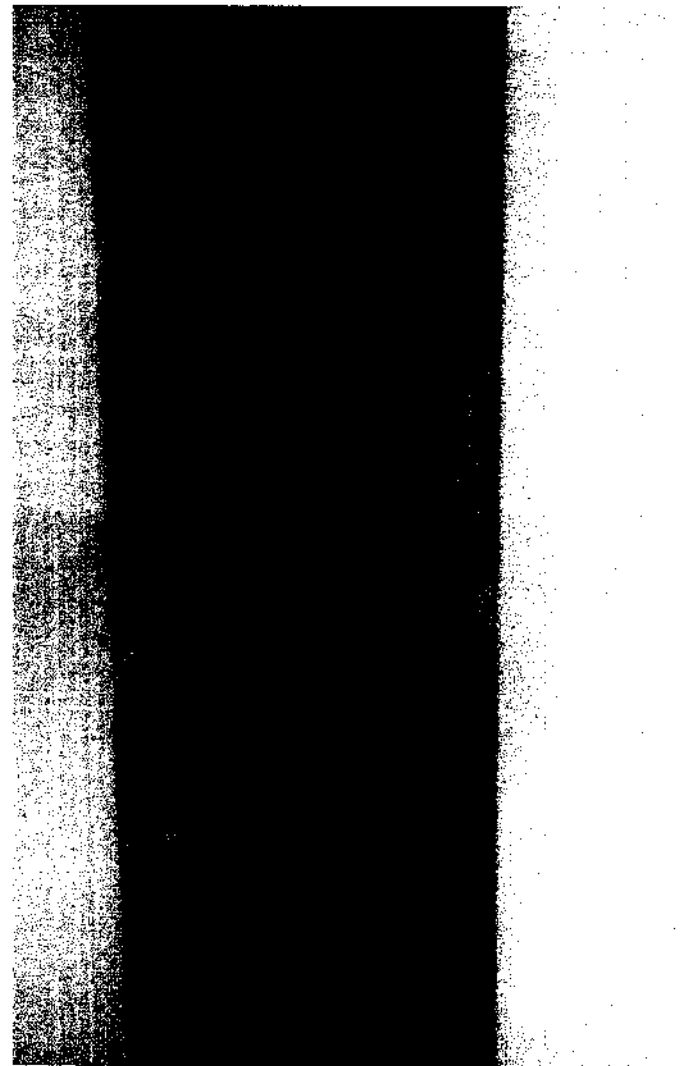
Y sont invités les enfants résidant au foyer et ceux qui y ont séjourné récemment.

Le groupe enfants

Suivant l'âge et le nombre des enfants présents dans le foyer ainsi que la composition des familles, des activités d'expression personnalisées se déroulent une fois par semaine. Pour les enfants petits, la maman est intégrée durant tout ou partie des jeux symboliques.

Le camp d'été

Durant l'été, un camp d'une semaine environ est proposé aux enfants du foyer et à ceux qui y ont séjourné dans l'année. Les mères sont également conviées. Avec cette sortie de vacances, les enfants retrouvent ou rencontrent d'autres enfants dans un cadre inhabituel, vivent ensemble dans un contexte autre que celui du foyer. Pour les anciens, les retrouvailles avec les accompagnatrices sont souvent aussi une grande joie.





CONVIVIALITÉ, LIEN ENTRE LE DEDANS ET LE DEHORS

Tous les mercredis, au retour de la sortie des enfants et à l'issue de l'atelier emploi-logement, l'équipe de Solidarité FEMMES organise "l'apéritif". Ce moment de convivialité est ouvert à toutes celles qui résident ou ont résidé dans le foyer (qu'elles aient quitté leur compagnon ou repris la vie commune) ainsi qu'à leurs enfants. C'est une manière informelle et amicale de mettre en contact les "anciennes" et les "nouvelles" ainsi que les enfants. On ne prend pas rendez-vous, on ne s'annonce pas, on vient là tout simplement pour se rencontrer. Au détour de simples conversations, se croisent les échanges utiles ou futiles.

Traditionnellement, Solidarité FEMMES réunit aussi les femmes et les enfants qui séjournent au foyer ou y ont séjourné dans l'année précédente pour des fêtes familiales, en hiver pour Noël et à la belle saison pour la "fête de l'été". Trois sorties dominicales sont également réparties dans l'année, dans le prolongement des apéritifs hebdomadaires, mais de façon plus formalisée : invitation personnelle, inscription, programme d'excursion annoncé.

Ce sont les seuls moments où le "dehors" entre dans le foyer. A l'intérieur de cette maison protégée, où aucune visite n'est admise, ils offrent une ouverture, limitée toutefois à des femmes et des enfants ayant eux-mêmes séjourné dans ce lieu. Cette incursion de l'extérieur amène à constater que l'après-crise existe, qu'elle viendra pour tout le monde. Ceux qui reviennent, femmes comme enfants, apportent leur expérience et le savoir-faire qu'ils ont acquis pour se débrouiller après l'hébergement.

Toutes ces rencontres font partie intégrante des prestations de Solidarité FEMMES. Elles sont le lien entre le séjour et l'après-hébergement. Que celui-ci n'ait duré que quelques jours ou plusieurs mois, sa suite aura pu être anticipée dès le premier contact avec les "anciennes". Chacune sait que ce sera un jour son tour de partir et de revenir en visite.

UN PASSAGE EN DOUCEUR

Le départ du foyer se prépare. Il donne lieu à des bilans avec la référente individuelle et en groupe. On fait le tour de ce que la femme a vécu, des liens tissés avec les autres, de ce qu'elle emporte comme expérience nouvelle et comment elle va le mettre en pratique, quelle

que soit sa nouvelle organisation de vie. De manière plus informelle et amicale, celle qui part marque très souvent l'événement par un repas au foyer.

Solidarité FEMMES propose un suivi post-hébergement, aussi bien pour la femme que pour ses enfants. Le but est de ne pas rompre sèchement après une période de grande proximité, par opposition à la rupture douloureuse qui a précédé l'arrivée au foyer. Il y a encore souvent beaucoup de choses à mettre en place pour conjurer l'isolement, échapper à l'enfermement, consolider un réseau, tout en gardant cet épisode comme faisant partie de son histoire. Des entretiens réguliers s'étaleront sur quelques semaines ou quelques mois. Les enfants peuvent poursuivre leurs activités au foyer, pour une période dont l'échéance est généralement fixée aux prochaines vacances scolaires qui sont un bon repère.

La plupart des femmes reviennent régulièrement avec leurs enfants dans les premières semaines après leur départ, puis occasionnellement et enfin de temps à autre ou plus du tout.

Les enfants, en particulier, vérifient que les gens et les lieux qu'on quitte ne disparaissent pas, qu'on peut garder des liens même s'ils vont en s'estompant.

